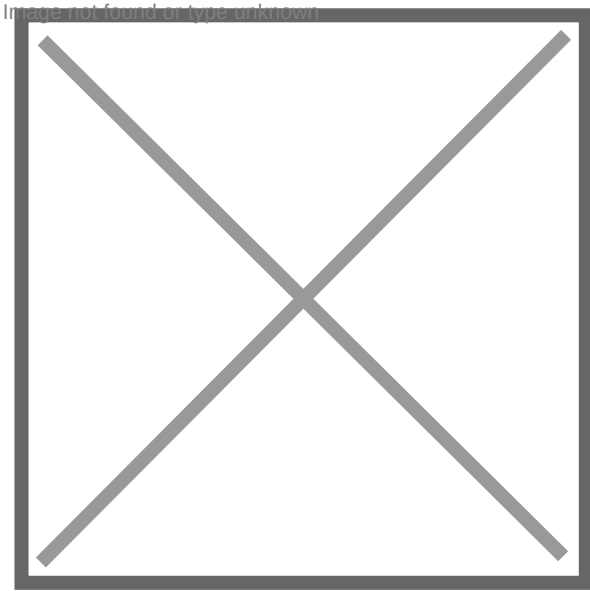




Changement de statut séjour étudiant

Par **Dabalgo**, le **23/04/2016** à **15:58**

Bonsoir,

j'ai un séjour étudiant je suis en France de plus de 3 ans et mon frère et ma soeur on des séjours liens personnel et familiaux.

ma question est la suivante : est ce que je peux changer de statut c'est à dire avoir moi aussi un séjour lien personnel et familial ?

C'est un peu urgent, merci de votre compréhension .

Par **dany2**, le **04/05/2016** à **18:02**

salut ,
je suis dans la même situation que vous
si jamais vous aurez une réponse contactez moi svp
ou si jamais j'aurais quelques réponses je vous met au courant
cordialement

Par **morobar**, le **04/05/2016** à **19:11**

Bonsoir,
[citation]des séjours liens personnel et familiaux.

[/citation]

Lire vie privée et familiale

[citation] moi aussi un séjour lien personnel et familial ?

[/citation]

Si vous vous mariez c'est possible.

Il faut avoir un motif et non pas simplement barrer une case.

Soit vous pouvez bénéficier du regroupement familial (avec un/une épouse ou un PACS) soit pas le cas.